

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2024

ETAIENT PRESENTS : Mickaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Céline THEVENOUX, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Marie-José TRAINA → procuration à Marie-Claire CARTONNET
Guillaume DUCOLOMB

Absents : Isabelle VAUDRAY, Evelyne SUBIT

Secrétaire de séance Céline THEVENOUX

Le Quorum étant atteint Monsieur le Maire, en sa qualité de président, ouvre la séance du conseil à 20h et rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1^{ème} point : Validation du compte-rendu de la séance du 16 février 2024

2^{ème} point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

- Vote des taxes locales → délibération

3^{ème} point : AFFAIRES SCOLAIRES

- Organisation du temps scolaire pour la période 2024-2027 → délibération
- Compte-rendu du conseil d'école
- Nouvelle organisation pour le ménage de l'école

4^{ème} point : URBANISME

- Antenne relais
- Panneaux photovoltaïques bâtiments industriels, agricoles, artisanaux : révision simplifiée du PLU

5^{ème} point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

- Aménagement pelouse face gare

6^{ème} point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

- Demande de subvention fonds de concours pour la rénovation du four du Trieu → délibération
- Demande de subvention Région pour la salle des fêtes → délibération
- Salle des fêtes, planning des travaux, esquisse

7^{ème} point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES

- Tableau des subventions des associations
- Divers devis
- Révision loyers des logements de la Gendarmerie → délibération

8^{ème} point : DIVERS

- Courrier d'un jeune agriculteur

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour au 8^{ème} point

- Société Roalice

Madame Marie-Claire Cartonnet souhaite ajouter également une information sur la Vogue

I - Validation du compte-rendu de la séance du 16 février 2024

Compte rendu validé à l'unanimité

II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

2-1 Vote des taxes locales

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Il n'y aura pas d'augmentation des taxes communales locales

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2023. Toutefois, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 13.97 % au taux de 2023.

Le maire informe qu'une taxe pour les résidences secondaires est perçue au profit des collectivités locales a été mise en place avec un taux défini à partir de 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024.

Fixe pour 2024 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe foncière sur bâti	28.23 %	28.23 %	28.23 %	28.23%
Taxe foncière sur non bâti	60.48 %	60.48%	60.48%	60.48%
Taxe Résidence secondaire	0	0	13.34 %	13.34%

Vote : Pour : 10, contre : 0, abstention : 0

III - AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Organisation du temps scolaire pour la période 2024-2027

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 janvier 2018, la commune avait opté pour un rétablissement des rythmes scolaires sur 4 jours.

Pour la rentrée scolaire 2024, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours.

Les enseignants et les délégués de parents d'élèves, lors de la séance du conseil d'école en date du 18 mars 2024 se sont prononcés pour le maintien de l'organisation existante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité se prononce pour le maintien de la semaine à 4 jours, aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires : 8h30 / 11h30 et 13h30 / 16h30

Vote : Pour : 10, contre : 0, abstention : 0

3-2 Compte-rendu du conseil d'école

Le conseil d'école s'est tenu le 18 mars 2024.

Il a été fait état des éléments suivants :

- effectif prévisible de 59 enfants pour la rentrée 2024/2025
- calendrier donné sur les sorties scolaires prévues et les projets en cours
- demande des enseignants pour le renouvellement du matériel informatiques de l'école.

Le conseil municipal réuni ce jour est favorable au renouvellement de cet équipement. Toutefois, dans un souci d'engagements de dépenses contrôlées au sein de la commune, cette participation communale viendrait en complément des aides allouées au titre du programme national « notre école, faisons-la